

PRINCIPES RELATIFS À L'EFFICACITÉ DES OSC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT (À DES FINS DE DISCUSSION)

Consultations canadiennes pour le Forum sur l'efficacité des OSC en matière de développement

INTRODUCTION

Le présent document énonce un projet de principes devant faire l'objet de discussions lors des Consultations canadiennes pour le Forum sur l'efficacité des OSC en matière de développement. Les principes sont tirés d'une analyse des principes les plus courants chez les organisations de la société civile canadienne, y compris ceux communiqués au CCCI par des organisations membres et les principes du Code d'éthique du Conseil. Nous nous sommes aussi penchés sur les principes mentionnés durant les discussions du Forum précédent, tenues à Nairobi et à Bruxelles en 2007.

On trouvera des notes explicatives sous chacun des principes afin d'aider le lecteur à comprendre ce que signifie le principe et à déterminer la façon dont les divers principes énoncés dans d'autres documents se rapportent à ceux de la présente ébauche. **Remarque :** *N'oubliez pas que les principes découlant des consultations canadiennes constitueront notre apport au processus général de portée mondiale; par conséquent, notre but n'était pas de trouver la formulation parfaite.*

PRÉAMBULE

À titre d'acteurs du développement, distinctes des donateurs officiels et des gouvernements, les OSC canadiennes témoignent de l'engagement des Canadiennes et des Canadiens qui ont pris des dispositions pour promouvoir la dignité humaine et accompagner des populations de partout dans le monde dans leur lutte pour faire respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales. Les OSC canadiennes cherchent à faire preuve d'efficacité dans leurs interventions en faveur du développement.

Les initiatives en matière de développement efficace réussissent à s'attaquer aux causes et aux symptômes de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice, ce qui engendre des changements positifs durables dans la vie des populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Le développement efficace fait intervenir une diversité d'instruments, de politiques et d'acteurs qui agissent de concert, au sein d'un cadre démocratique.

Les OSC canadiennes ont élaboré un certain nombre de principes relatifs à l'efficacité du développement, fondés sur une réflexion et sur les enseignements tirés d'expériences pratiques et de discussions avec leurs partenaires. Elles aspirent à être des acteurs du développement efficaces, en acceptant et en respectant ces principes dans toutes leurs interventions en faveur du développement.

PRINCIPES

Tous les efforts de développement des OSC devraient :

- 1. Être réactifs et axés sur les personnes :** *respecter et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de toutes les populations; appuyer les femmes et les hommes pauvres, opprimés et marginalisés pour leur permettre de s'organiser afin de déterminer et de défendre leurs propres options en matière de développement.*

Note explicative : Ce principe énonce clairement que le développement est un processus d'autonomisation des personnes qui vise à renforcer la participation démocratique. Il reconnaît que les OSC ont pour rôle de créer des conditions propices à l'obtention des résultats que souhaitent obtenir les populations auprès desquelles elles interviennent en matière de développement, et non d'imposer ou d'orienter de tels résultats. Il reconnaît aussi que le travail des OSC influe explicitement sur les perspectives de développement des populations les plus vulnérables.

- 2. *Incarnar l'égalité des femmes* :** appuyer les efforts déployés par les femmes pour faire respecter leurs droits, et refléter leurs préoccupations, leurs perspectives et leurs expériences.

Note explicative : Ce principe est un engagement fondamental qui fait partie de tous les énoncés de principes des OSC que nous avons examinés. Il met en relief le fait que le respect des droits des femmes et de l'égalité des sexes est une des conditions préalables à l'efficacité du développement.

- 3. *Refléter une mise en pratique de l'équité et de l'inclusion* :** promouvoir la justice sociale et la valeur de la diversité, en mettant l'accent sur les droits des personnes et des groupes marginalisés, et en garantissant leur pleine participation.

Note explicative : Comme les OSC se concentrent sur les iniquités auxquelles doivent faire face les groupes et les personnes marginalisés au sein de leur société, les organisations devraient aussi chercher à respecter ces valeurs dans leurs interventions en faveur du développement.

- 4. *Faciliter la collaboration* :** coopérer sur un pied d'égalité avec d'autres organisations de la société civile et d'autres acteurs du développement, et favoriser la synergie des approches, des stratégies et des actions pour atteindre des objectifs définis d'un commun accord.

Note explicative : Ce principe réunit les principes d'« autonomie », de « respect » et de « cohérence » qu'on trouve dans d'autres énoncés de principes des OSC. Il reconnaît que de nombreuses relations – que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale – devront mettre en équilibre les iniquités entre les intervenants afin de jeter les bases d'une collaboration propice à l'obtention de résultats efficaces en matière de développement.

- 5. *Assurer un engagement soutenu* :** établir des relations Nord-Sud transparentes et responsables, marquées par le respect mutuel, la confiance et l'accompagnement à long terme, et fondées sur des buts et des obligations fixés d'un commun accord.

Note explicative : Ce principe est souvent qualifié de « partenariat ». Nous n'utilisons pas ce terme ici parce que certaines personnes estiment qu'il ne convient pas vraiment aux relations entre des OSC homologues. L'esprit qui sous-tend le partenariat, tel qu'il s'exprime dans de nombreux principes de partenariat entre les OSC, veut que la relation soit fondée sur l'équité et l'engagement à long terme. C'est là l'intention de ce principe.

- 6. *Promouvoir la pratique démocratique* :** mobiliser la population, les décideurs et les dirigeants politiques du Canada pour s'assurer qu'ils jouent un rôle décisif dans le respect des droits de la personne et des priorités des populations du Sud en matière de développement.

Note explicative : Ce principe souligne le fait que des OSC canadiennes font aussi des interventions efficaces en faveur du développement au Canada même. La mobilisation des Canadiennes et des Canadiens, en leur fournissant l'occasion de prendre conscience de la situation des populations vulnérables qui luttent pour la dignité et la justice et la possibilité d'agir en solidarité avec elles, est un rôle essentiel sur le plan du développement. Étant donné les problèmes systémiques qui sont les causes profondes de l'injustice et de la pauvreté mondiale, les OSC doivent préconiser des changements aux politiques et aux pratiques qui minent l'efficacité du développement, et en faire le suivi. Les pratiques démocratiques exigent le respect des droits politiques fondamentaux des citoyens et des organisations de la société civile au Canada et dans les pays en développement.

- 7. *Tenir compte des enseignements* :** intégrer les données tirées de l'expérience, les connaissances partagées entre les partenaires, l'analyse de la cohérence entre les pratiques organisationnelles et le dialogue sur les progrès de la mission organisationnelle.

Note explicative : Bon nombre des énoncés de principes qu'a examinés le CCCI soulignaient à quel point il est important que les organisations tirent les leçons de l'expérience pour ensuite transformer leurs propres pratiques afin de demeurer réactives et pertinentes. Ce principe traduit l'importance de procéder périodiquement, à l'échelle de l'organisation, à des évaluations et des réflexions pour analyser les progrès accomplis en regard de la mission et des buts en matière de développement, et pour adapter au besoin les efforts déployés en vue d'atteindre ces buts.

- 8. *Être transparents et prévoir une reddition de comptes* :** communiquer abondamment, ouvertement et sans détour (sans pour autant mettre en péril des vies ou le respect de la vie privée), et rendre des comptes aux partenaires internationaux (y compris les communautés de bénéficiaires), au personnel, aux donateurs, à la population et aux organisations homologues concernant le travail de développement et l'utilisation des ressources financières.

Note explicative : On retrouve ce principe dans tous les énoncés de principes des OSC. Les OSC reconnaissent la relation essentielle entre une pratique de développement efficace et la reddition de comptes. La transparence, par l'entremise d'une information pleinement accessible et pertinente, est acceptée d'emblée. Toutefois, les OSC doivent se demander si une transparence complète relative à certaines activités peut mettre en péril la survie organisationnelle des partenaires ou même la vie des personnes associées aux partenaires.

QUESTIONS POUR ALIMENTER LA DISCUSSION

1. Ces principes reflètent-ils les aspirations de votre organisation en matière d'efficacité du développement ? Avons-nous oublié quelque chose ?

2. Pouvez-vous donner des exemples probants d'OSC canadiennes qui ont bien appliqué ces principes ?
3. Quels défis votre organisation a-t-elle relevés ou prévoit-elle avoir à relever dans ses démarches pour améliorer son efficacité en matière de développement (conformément aux principes énumérés ci-dessus) ?
4. Quelles normes de pratique proposez-vous pour orienter la mise en œuvre de ces principes par les OSC canadiennes (c.-à-d. quelles pratiques croyez-vous que les organisations doivent adopter, au minimum, pour assurer l'efficacité des OSC en matière de développement) ?
5. Quels types de mécanismes faut-il mettre en place pour démontrer et améliorer la responsabilité des OSC en regard de ces principes et des lignes directrices ou normes connexes ? Existe-t-il déjà des mécanismes en ce sens ?